

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Fatih DEMIRAY

Membres présents : 28

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 11

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Marc DUBIEF
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Jacqueline PALLUY pouvoir à M. Stéphane GENIN
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membres absents: 4

Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, Mme Anne-Lise LANSAQUE

Délibération n°20250623DEL4

ADMINISTRATION GENERALE

Convention-cadre Offre de Services Numériques à l'Usager par la Métropole de Lyon

RAPPORTEUR : M. EMMANUEL MAILLET

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20180924DEL18 du 24 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la convention partenariale de développement et de mise à disposition d'un Guichet Numérique Métropolitain dénommé plateforme territoriale « Toodego » entre la Métropole de Lyon et la Ville de Bron.

Par délibération n° 20220623DEL16 du 23 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition par la Métropole de Lyon, de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) dénommé « laclasse.com » et qui permet aux écoles de collaborer et développer les usages numériques en milieu scolaire.

Ces développements d'outils informatiques communs s'inscrivent dans la possibilité légale offerte à la Métropole de Lyon et aux communes du territoire (articles L. 5211-4-3 et L. 3611-4 du CGCT) de se doter de biens partagés afin de favoriser l'exercice de leurs missions et de rationaliser les moyens mis en œuvre.

Aujourd'hui, la Métropole de Lyon propose de modifier le cadre conventionnel de mise à disposition de ces outils numériques, en créant un cadre conventionnel unique, dit «convention-cadre».

Par cette convention-cadre, la Métropole de Lyon souhaite ainsi améliorer la lisibilité de l'offre de services numériques mise à disposition en fixant des principes communs (modalités, règles, tarification...) à tous.

Chaque service numérique partagé fait l'objet d'une annexe qui en précise les spécificités. La Commune pourra adhérer à un nouveau service par la voie d'un avenant à la présente convention.

Outre ce changement de forme, cette convention-cadre modifie peu les conditions actuelles :

- la tarification annuelle sera basée sur un forfait pour la mise à disposition du service + un montant variable lié au nombre d'habitant.
 - Laclasse.com : 300 € + 0,06 € par habitant
 - Toodego : 5 000 € + 0,2€ par habitant.

Ces prix seront révisés annuellement par indexation sur l'indice Syntec.

Avec ces nouveaux services la participation de la Ville sera stable (14 000 € en 2025, 13 564 € estimés en 2026).

La présente convention est annuelle avec au maximum 5 reconductions, soit une durée totale maximale de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026

Aussi, il vous est donc proposé d'approuver ce nouveau cadre conventionnel qui remplacera à compter de sa signature par les parties, les cadres conventionnels actuels.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Métropole de Lyon la convention-cadre d'offre de services numériques à l'utilisateur ainsi que tous les documents s'y afférant,

- **DIRE** que les crédits nécessaires à la poursuite du projet seront inscrits aux budgets primitifs 2026 et suivants, selon les conditions financières décrites dans l'annexe spécifique à chacun des services numériques partagés.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le 26/06/2025



ID : 069-216900290-20250624-20250623DEL4-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD